

Conditions générales

(Édition septembre 2014)

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toute l'offre de cours de Céline Audemard et Nathalie Uldry-Jacquet, sages-femmes,

1680 Romont
Entrée en vigueur : septembre 2010.

Païement des cours

A l'issue de votre inscription au cours, je vous fournirai une confirmation de participation accompagnée de la facture et du bulletin de versement. Le délai de paiement indiqué est impératif. Votre inscription vous oblige à payer le prix du cours. Le non-paiement de la facture ne sera pas considéré comme une annulation de votre inscription.

Organisation des cours

Pour des raisons d'organisation, je me réserve le droit d'ajourner des cours, de doubler ou de regrouper des groupes, de déplacer le lieu du déroulement ou d'adapter la durée d'un cours.

Nombre de participantes et déroulement du cours

Afin d'assurer un parfait déroulement, je fixe pour chacun de mes cours un nombre minimal et un nombre maximal de participantes. Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Absences

Les absences peuvent en principe être rattrapées. Selon les disponibilités et en accord avec moi ou la responsable du cours, vous avez la possibilité de rattraper des séances.

Toute absence à une séance de rééducation non annoncée vous sera facturée d'un montant forfaitaire de CHF 30.–

Cours de yoga

Nous demandons une continuité dans les cours de yoga.

Une séance manquée peut être rattrapée si l'absence a été annoncée sinon elle sera facturée. Nous demandons que la séance d'essais soir payée directement sur place, soit CHF 28.–

Assurance

L'assurance est l'affaire de la participante.

Modifications des programmes et des prix

Nous nous réservons le droit de procéder à des modifications des programmes, des prix ainsi que des Conditions Générales.

Merci de votre compréhension.